

# Nous contacter



Plus de 420 points d'accueil  
à votre service



Sur Internet  
Rendez-vous sur [macif.fr](https://macif.fr)



Par téléphone

 **N°Cristal** 09 69 39 49 06

APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h  
et le samedi de 9 h à 17 h



**Si vous êtes sourd ou malentendant :**  
[macif.fr/sourds-malentendants](https://macif.fr/sourds-malentendants)  
Sourline par webcam, tchat ou LfPC



**Si vous êtes aveugle ou malvoyant :**  
HandiCapZéro au 0800 39 39 51 (service et  
appel gratuits). Possibilité de recevoir toute  
documentation en caractères agrandis et en braille

## Les garanties sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

(1) Le détail des garanties « basse vision » est présenté ci-dessous selon le type de contrat souscrit :

**Contrat Macif Mutuelle Santé :** forfait basse vision à 100% BRSS + 250 €/an, compris pour les niveaux d'équipement 1, 2, 3 et Excellence, pour les aides visuelles pour les personnes dont l'acuité visuelle avec correction est inférieure à 4/10<sup>e</sup>. Forfait par année civile. La prise en charge s'effectue en complément du Régime obligatoire et/ou des aides publiques éventuelles.

**Contrat Garantie Santé** (ce contrat n'est plus commercialisé mais reste en vigueur pour les sociétaires déjà détenteurs) : forfait basse vision à 100% BRSS + 250 €/an quelle que soit la formule souscrite, pour les aides visuelles pour les personnes dont l'acuité visuelle avec correction est inférieure à 4/10<sup>e</sup>. Forfait par année civile. La prise en charge s'effectue en complément du Régime obligatoire et/ou des aides publiques éventuelles.

**Contrat Pleine Santé** (ce contrat n'est plus commercialisé mais reste en vigueur pour les sociétaires déjà détenteurs) : remboursement de la canne blanche, canne télescopique et loupe à 100% de la base de remboursement de la sécurité sociale en formule Ticket modérateur, et canne blanche à 100% BRSS + 30 €/an, canne télescopique à 100% BRSS + 150 €/an, loupe à 100% de la base de remboursement de la sécurité sociale + 250 €/an en formules Essentielle, Confort et Étendue, Régime obligatoire (RO) Régime d'assurance maladie français, communément dénommé « Sécurité sociale », qui intervient obligatoirement avant la mutuelle pour rembourser une part des frais de santé.

Crédits photos : Shutterstock / Design Pics / Graphic Obsession.



Les contrats **Pleine Santé Macif**, **Garantie Santé** et **Macif Mutuelle Santé** sont assurés par **Macif Santé Prévoyance**, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

**MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.** Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Egalis/DV/01-05/26-N466



AGENCE DESIGN MACIF



La Macif,  
c'est **vous**.

## Vous êtes une personne aveugle ou malvoyante ?

Découvrez des solutions pensées  
pour nos sociétaires avec des besoins particuliers.



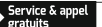
# Les solutions Macif pour plus de protection

Au sein de son réseau d'agences, avec ses conseillers, la Macif veille à l'accueil de tous et à la protection de chacun. Pour ses clients en situation de handicap, elle favorise l'accès à l'information et s'adapte en proposant des modes de communication spécifiques. Dans ses offres et services, elle s'engage à prendre en compte les besoins spécifiques de chacun. À vos côtés, la Macif œuvre pour un monde plus humain, plus équitable et plus responsable.

## Comment gérer mes contrats en toute autonomie ?

Vous pouvez accéder gratuitement à vos documents (courriers de gestion, avis d'échéance, conditions générales, magazines...) **au format que vous choisirez : en braille, caractères agrandis, audio (CD) ou numérique** (en créant votre espace personnel sur le site [handicapzero.org](http://handicapzero.org))

### → Pour en bénéficier

- Renseignez le **formulaire**, depuis la page d'accueil de [macif.fr](http://macif.fr), rubrique « Aide et contacts ».
- Contactez un conseiller au numéro Cristal **09 69 39 49 49** (appel non surtaxé) ou en agence.
- Appelez HandiCaPZéro au **0 800 39 39 51** 

## Comment nous contacter ?

### → Par téléphone

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au numéro Cristal **09 69 39 49 49** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h).

Si vous avez un contrat d'assurance à la Macif, **vous pouvez contacter l'assistance Macif en cas d'urgence :**

En cas de perte de clé, fuite d'eau, dans le logement (avec le contrat assurance habitation de la Macif) ou un problème avec votre chien guide (avec le contrat assurance Macif « Chiens Guides »).

- depuis la France au numéro Cristal 09 69 39 49 49 (appel non surtaxé)
- depuis l'étranger au +33 549 774 774 (coût selon opérateur)



### Pour aller plus loin

Pour tout renseignement, vous pouvez vous informer directement sur notre site : [macif.fr/handicap](http://macif.fr/handicap)

### → Nous rendre visite

Vous pouvez nous rendre visite dans nos agences qui sont accessibles, généralement équipées d'un chemin podotactile et de balises sonores. Pour retrouver les informations d'accessibilité de nos agences, rendez-vous sur le site de notre partenaire : [handicapzero.org](http://handicapzero.org) > rubrique assurance > MACIF > trouvez une agence.

### → Carte sociétaire

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur votre **carte sociétaire** adaptée **en braille ou caractères agrandis**.

## Les (+) Macif

La Macif propose des produits et services adaptés à vos besoins :

### → Pour vos aides visuelles

Vous pouvez bénéficier d'un complément de remboursement de certains de vos équipements souvent onéreux grâce au forfait « basse vision »<sup>(1)</sup> proposé dans nos contrats Macif Mutuelle Santé et Garantie Santé. Selon la formule de garantie souscrite, vous bénéficiez d'une prise en charge jusqu'à **250 €** par an qui couvre l'ensemble des **aides visuelles**<sup>(1)</sup> en complément du remboursement du régime obligatoire et/ou des aides publiques éventuelles.

### → Pour votre chien guide

Si vous êtes accompagné d'un **chien guide ou d'assistance**, vous pouvez bénéficier, grâce à notre contrat Chiens guides :

- d'une **assurance santé** (maladie ou accident) pour votre chien : prise en charge des frais de soins vétérinaires et/ou chirurgicaux jusqu'à 80 % des dépenses engagées et dans la limite d'un plafond de 2000 € par année d'assurance,
- d'un **service d'assistance à moins de 50 km du domicile** :
  - si votre chien est souffrant ou s'il a eu un accident : vous pouvez être rapatrié à votre domicile,
  - si vous avez un accident ou une maladie : vous êtes hospitalisé ou vous décédez, votre chien peut être transféré en pension animalière et les frais de séjour sont pris en charge 30 jours maximum.
- d'un **service d'assistance à plus de 50 km de votre domicile** si vous avez souscrit l'option :
  - si votre chien est malade, a eu un accident ou est décédé : vous pouvez être rapatrié chez vous et votre chien aussi quand il est rétabli,
  - si vous êtes hospitalisé après un accident ou une maladie : votre chien peut être transféré en pension animalière et les frais de séjour sont pris en charge 30 jours maximum. Il peut être rapatrié dans votre famille,
  - si vous décédez, votre corps peut être rapatrié et le chien est pris en charge.